

*Le groupement de commandes du Sigeif représente un volume de 3 TWh de gaz par an, soit 150 millions d'euros.*



GROUPEMENT DE COMMANDES

## SOMMAIRE

### Page 1

**Groupe de commandes**  
> Achat de gaz : EDF et Engie nouveaux attributaires

### Page 2

**Énergies**  
> En 2023, il n'y aura plus de tarif réglementé du gaz  
> Vers une réorganisation d'EDF ?

### Page 3

**Actualités du Sigeif**  
> Le Sigeif prêt à implanter des infrastructures de recharge dans les communes  
> Le centre sportif de Jouy-en-Josas bénéficiera d'une PAC gaz

### Page 4

**Le saviez-vous ?**  
> Vers un nouveau mode de calcul des TRV  
> Nucléaire : la SFEN propose 6 à 8 EPR d'ici 2050  
> 3 millions de compteurs Gazpar installés  
> Métro signe avec EDF le premier contrat PPA en France  
> Europe : l'objectif de 20 % d'EnR en 2020 se rapproche  
> Projet de loi énergie et climat  
> Indre : un poste-source 100 % « vert »  
> Le biogaz devient un marché mondial

## ACHAT DE GAZ : EDF ET ENGIE NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES

**EDF et Engie sont les nouveaux attributaires des marchés portés par le Sigeif dans le cadre de son groupement de commandes d'achat de gaz. La période de fourniture couverte s'étendra de juillet 2019 à décembre 2022.**

L'union des acheteurs fait la force : dans un contexte marqué par une volatilité des prix de l'énergie, mais également par l'instabilité réglementaire, la coordination des achats continue de démontrer sa pertinence. Institué en 2004, le groupement de commandes du Sigeif compte aujourd'hui environ 500 membres, pour une consommation annuelle proche de 3 TWh de gaz (représentant environ 150 millions d'euros par an), répartis sur plus de 11 000 sites.

### UN DES PLUS IMPORTANTS MARCHÉS PUBLICS D'ÉNERGIE

Compte tenu des volumes et afin de respecter les spécificités des différents sites, ce marché a été décomposé en cinq lots distincts : petits sites (consommation annuelle estimée à 550 GWh) et grands sites communaux (740 GWh), établissements d'enseignement (690 GWh), établissements de santé (690 GWh), et, enfin, bailleurs sociaux (665 GWh).

EDF a été retenu pour les quatre premiers lots, et le lot des bailleurs sociaux a été attribué à Engie. Comme à chaque appel d'offres, un renouvellement complet des fournisseurs s'opère sur chaque lot, en l'occurrence les deux fournisseurs « historiques » succédant à Direct Énergie,

ENI et Save, titulaires des précédents marchés, ce qui témoigne du bon fonctionnement concurrentiel du marché gazier.

### SÉCURISATION DES COMPOSANTES CEE ET STOCKAGE

Ces contrats reflètent plusieurs évolutions du secteur gazier. Ainsi, le prix intègre désormais une composante dite de stockage, régulée depuis 2018. Afin de protéger les membres du groupement, le Sigeif a rigoureusement exclu la répercussion d'un coût additionnel, correspondant à un « filet de sécurité » pour les fournisseurs qui n'auraient pas souscrit suffisamment de capacités de stockage. Par ailleurs, ces contrats ont anticipé la prochaine période de certificats d'économie d'énergie (CEE), dont le lancement est attendu pendant leur exécution, en 2021. L'enjeu est, en effet, d'éviter que le prix du gaz n'intègre dès à présent une marge liée au risque pesant sur les fournisseurs, qui verraient, à cette échéance, leurs obligations alourdies. À cette fin, une clause de révision prévoit de ne répercuter le coût des CEE qu'en rapport avec les coefficients publiés par le ministre de l'Énergie, fixés par décret, à la faveur de la prochaine période et fixant ces nouvelles obligations.

••• Suite de l'article de la page 1

## ACHAT FRACTIONNÉ ET GAZ VERT

De même, en vue d'offrir aux membres une visibilité sur leur facture et une meilleure planification budgétaire, l'ensemble des lots est traité selon un prix ferme, établi pour chaque année selon une procédure d'achat fractionnée (dite « multi-clics ») : il s'agit de lisser le risque en évitant d'être contraint d'acheter au plus mauvais moment, stratégie de plus en plus adoptée par les acheteurs publics. Enfin, et en accord avec leur fournisseur, un approvisionnement en biométhane (« gaz vert ») est ouvert à tous les membres du groupement, pour tout ou partie de leurs besoins, grâce au mécanisme des garanties d'origine.

## EN 2023, IL N'Y AURA PLUS DE TARIF RÉGLEMENTÉ DU GAZ

Avec l'adoption de la loi relative au Plan d'action pour la croissance et à la transformation des entreprises (loi PACTE), le calendrier de disparition des tarifs réglementés du gaz est désormais officiellement fixé : le législateur a décidé de leur suppression au 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour les particuliers, qui sont plus de 4 millions à être encore facturés sur la base de ces tarifs délivrés par les fournisseurs historiques. Cette suppression concernera également les chaufferies de l'habitat collectif. La loi transpose ainsi la décision du Conseil d'État qui, en juillet 2017, avait jugé que cette tarification était une entrave à la réalisation du marché concurrentiel du gaz. Quant aux petits clients professionnels consommant moins de 30 MWh/an (65 000 sites), leurs tarifs réglementés seront supprimés au printemps 2020.



Quant à l'électricité, une version du texte, antérieure à celle définitivement adoptée, avait identiquement programmé en 2023 la suppression des tarifs bleus, mais uniquement pour les très grosses entreprises. Au final, le législateur a préféré habiliter le Gouvernement à prendre, dans les six mois, toute mesure permettant de mettre en conformité le régime des tarifs réglementés de l'électricité avec le droit européen, notamment en prévoyant leur « extinction progressive ». La loi renvoie donc au Gouvernement le soin de préciser le calendrier, mais surtout les catégories de consommateurs qui seront concernées par la fin des tarifs réglementés.



**Destinée à sécuriser le parc nucléaire en l'isolant dans une entité 100 % publique, le scénario d'une réorganisation du groupe EDF se précise. Les autres activités seraient regroupées et, éventuellement, ouvertes à des investisseurs privés. Reste à convaincre les agents d'EDF et la Commission européenne.**

Selon des informations de la presse, qui en a révélé les principaux éléments, l'État préparerait une opération capitalistique de grande ampleur, nommée « Hercule », pour réorganiser EDF et assurer son développement. Lourdemment endetté (33 milliards d'euros), le groupe doit relever plusieurs défis colossaux. Dans le marché de détail, la concurrence est désormais bien installée et son portefeuille de clients s'érode chaque mois d'environ 100 000 foyers. Le rachat de Direct Énergie par Total témoigne du dynamisme d'un marché où l'on compte plus de soixante fournisseurs...

### DES INVESTISSEMENT LOURDS

Parallèlement, EDF fait face à des investissements lourds, de l'ordre de 15 milliards par an, pour maintenir son parc de production, avec des centrales qui ont plus de quarante ans et sont sous surveillance accrue de l'Autorité de sûreté nucléaire : la mise à niveau et aux normes post-Fukushima représente 55 à 75 milliards d'euros au total. Ce parc nécessite également d'être renouvelé avec les nouveaux réacteurs EPR, mais doivent encore faire la preuve de leur viabilité. Devenu chef de file du nucléaire français, avec le rachat en 2017 des activités de conception et construction de réacteurs d'Areva (New NP), EDF est confronté à un marché international où les projets se font rares.

### UNE MAISON-MÈRE ET DEUX ENTITÉS SÉPARÉES

L'État envisage donc de scinder EDF en deux entités distinctes, pour isoler la branche nucléaire des autres activités du groupe : réseaux, énergies renouvelables et commercialisation, le tout chapeauté par une maison-mère.

Transfert du risque des consommateurs vers le contribuable, le nucléaire deviendrait probablement dans ce scénario une entité à capitaux publics, ce qui impliquerait une renationalisation partielle, l'État détenant, à ce jour, 83,7 % du capital d'EDF. Renationalisation peut-être progressive, compte tenu du coût de l'opération pour l'État : de l'ordre de 6 à 8 milliards d'euros aux cours actuels. Le groupe souhaiterait y adjoindre son activité dans les concessions hydroélectriques, lesquelles sont à ce jour (et depuis plusieurs années) sous la menace d'une mise en concurrence.

L'autre branche regrouperait des activités de moindre risque et plutôt hétéroclites : les deux gestionnaires de réseaux, RTE et Enedis, mais aussi les énergies renouvelables, où EDF affiche désormais d'importantes ambitions, le commerce et les services ; avec la possibilité d'une ouverture du capital à des investisseurs extérieurs. Sujet délicat : si RTE est déjà détenu à 49,9 % par la Caisse des dépôts et CNP assurances, ce n'est pas le cas d'Enedis.

### POSSIBLE ENTRÉE EN VIGUEUR EN 2021

Ce scénario pourrait être présenté en juin aux cadres dirigeants d'EDF et aux organisations syndicales, puis proposé à la Commission européenne, pour une possible entrée en vigueur en 2021. D'ici là, il faudra avoir convaincu le personnel, pour l'instant opposé à ce qui ressemble, à ses yeux, à un démantèlement, et... Bruxelles. En effet, un tel retour de l'État dans la production serait regardé de très près, sauf à réformer très significativement le mécanisme de redistribution de la « rente » nucléaire, l'ARENH.

## MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

### Le Sigeif prêt à implanter des infrastructures de recharge dans les communes

**Le Sigeif propose désormais à ses communes membres un service complet d'installation, d'entretien et d'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Le transfert de compétences permettra de recenser les besoins puis de lancer la construction des bornes nécessaires.**

Gaz naturel véhicules, hydrogène, électrique... : la mobilité propre en Île-de-France sera probablement multi-carburants, et son développement repose sur des infrastructures disponibles et adaptées aux besoins des conducteurs, particuliers comme professionnels. L'interruption du service Autolib' a mis en évidence à la fois le potentiel de cette mobilité électrique et les besoins de bornes de charge pour les véhicules ; tout en ouvrant la possibilité d'une réflexion globale et cohérente de l'offre à mettre en place, au moins pour les particuliers, les professionnels disposant souvent de leurs propres infrastructures.

#### CRÉER DES IRVE ADAPTÉES AUX BESOINS DES CONDUCTEURS ET DES COMMUNES

Après avoir créé une Sem consacrée à la mobilité, largement dédiée aux stations d'avitaillement en GNV et bio-GNV, le Sigeif propose désormais aux communes de contribuer à l'essor de la mobilité électrique, par un transfert de compétence.

Menée en lien avec les autres syndicats intercommunaux d'énergie d'Île-de-France, la réflexion du Sigeif a mis en évidence deux éléments structurants. D'abord, bien qu'au cœur du projet Autolib', l'autopartage et la mobilité électrique doivent être distingués, car relevant de besoins complémentaires mais différents. Ensuite, les réseaux de charge doivent être adaptés aux modes de vie du territoire. Il semble ainsi nécessaire de favoriser les recharges rapides (bornes à 50kVA) ou semi-rapides (bornes à 22kVA) en voie publique, pour favoriser la rotation

des véhicules. En revanche, la charge lente (3 à 6 kVA) est adaptée à des lieux comme le domicile ou le bureau, où le stationnement peut durer plus longtemps.

#### UN SERVICE CLEF EN MAIN POUR LES COMMUNES

Lorsque la commune aura transféré sa compétence, le Sigeif et les services de la commune définiront ensemble un programme opérationnel, dans lequel le Syndicat financera à minima 30% du coût des travaux pour ses communes adhérentes à la compétence électricité, une aide qui pourra être assortie d'autres subventions qu'il se chargera d'identifier et d'obtenir. Ensuite, le Sigeif assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux, ainsi que la maintenance et l'exploitation des bornes, là encore en coordination avec ses homologues franciliens. Il s'agira notamment de définir un maillage rationnel, maîtrisé et cohérent, mais aussi d'apporter aux utilisateurs la sécurité et la fiabilité nécessaires ; à commencer par l'interopérabilité avec d'autres réseaux d'IRVE, c'est-à-dire la possibilité de charger son véhicule en différents points du territoire français, voire au-delà. À ce jour, quelque 25 000 points de charge publics ont été déployés, le plus souvent à l'initiative des syndicats d'énergie, avec le soutien de l'Ademe. Le Gouvernement a annoncé son intention de parvenir à 100 000 IRVE d'ici 2022. La compétence optionnelle du Sigeif s'inscrit pleinement dans cet objectif, tout en apportant une réponse opérationnelle aux problèmes récurrents de pollution de l'air en Île-de-France.

## SOLUTION INNOVANTE

### LE CENTRE SPORTIF DE JOUY-EN-JOSAS BÉNÉFICIERA D'UNE PAC GAZ

Après examen des vingt-et-une candidatures de l'appel à projets du Sigeif et de GRDF, le centre sportif de Jouy-en-Josas a été retenu pour bénéficier d'une subvention à l'installation d'une PAC gaz. Cette « pompe à chaleur gaz à absorption » assurera à la fois le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, tout en récupérant les calories « gratuites » de l'atmosphère environnante. Testée à Tremblay-en-France entre 2013 et 2017, cette technologie a prouvé son efficacité, réduisant la facture de gaz de 50% et couvrant à elle seule plus de 80% des besoins de chauffage. La convention entre le Sigeif, GRDF et Jouy-en-Josas a été officialisée lors du salon de l'AMIF, le 17 avril. La subvention accordée au centre sportif représentera jusqu'à 70% du surcoût lié à cet équipement (dans une limite de 26 000 euros), le Sigeif soulignant ici son intérêt pour des solutions non immédiatement rentables mais particulièrement innovantes. Un nouvel appel à projets est en cours : cinq candidatures sont en cours d'examen. D'autres sites pourraient donc prochainement bénéficier d'une aide à l'installation.



Signature de la convention PAC gaz par Michel Piazza (GRDF), Serge Carbone (Sigeif), Gilles Curti (Jouy-en-Josas), le 17 avril au salon de l'AMIF.

## ZOOM

9 AVRIL 2019

*Au-delà de la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des lignes aériennes électriques que le Sigeif exerce de plein droit, l'accord signé avec Orange délègue au Syndicat la maîtrise d'ouvrage pour le câblage des réseaux de communications électroniques, ce qui permettra une meilleure coordination des travaux.*



Signature au siège du Sigeif par Jean-Jacques Guillet (Sigeif) et Philippe Laplane (directeur de l'UPR d'Île-de-France d'Orange) d'un accord facilitant l'enfouissement coordonné des réseaux des lignes électriques et de communications électroniques.



## Vers un nouveau mode de calcul des TRV

« Le Gouvernement prépare une nouvelle réforme des tarifs de l'électricité », a annoncé le ministre de la Transition écologique, précisant : « Le mode de calcul actuel ne nous satisfait pas (car il ne permet pas de faire profiter aux Français, notamment du fait qu'il y a l'énergie nucléaire qui, elle, est à coûts relativement constants pour les centrales anciennes. » De fait, confronté à une prochaine hausse de 5,9 %, malvenue en pleine crise des « gilets jaunes » et de discussions sur le pouvoir d'achat, l'exécutif souhaiterait trouver une méthode qui permette de contenir la facture des particuliers, 25 millions de foyers étant encore abonnés au tarif bleu. Certes, la méthode qu'applique la CRE prend en compte l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), mais son récent dépassement de plafond a conduit à un recours plus important que prévu à un approvisionnement aux prix de marché. Mécanisme qui prive « les consommateurs du plein bénéfice de la compétitivité du parc nucléaire », selon par l'UFC que choisir et la CLCV, qui envisagent de saisir le Conseil d'État et demandent au Gouvernement de prendre des mesures rapides pour réduire la hausse, évoquant les CEE, les coûts commerciaux d'EDF, la fiscalité.



## Nucléaire : la SFEN propose 6 à 8 EPR d'ici 2050

Dans une étude, la Société française d'énergie nucléaire a analysé les conditions de renouvellement du parc d'EDF en 2050. À cette date, les trois quarts des réacteurs actuels seront fermés, touchés par la limite d'âge, fixée ici à 60 ans. Observant qu'il faut compter 15 ans entre la décision de construction et le premier kWh produit par un EPR, la SFEN estime qu'il conviendrait d'en construire 6 à 8 d'ici 2050, pour garantir un mix à 50 %. Elle estime « indispensable de prendre, au plus tard en 2021, une décision sur un programme de construction et son calendrier », sans ignorer qu'elle repose aussi sur la date de mise en service de Flamanville, aujourd'hui non encore connue.



## Métro signe avec EDF le premier contrat PPA en France

En mars, Métro France a signé un contrat de type PPA (*power purchase agreement*) avec Agregio, une filiale d'EDF, afin d'acquérir l'intégralité de la production d'un parc éolien d'Eurowatt (entre 23 et 30 GWh). Ce premier contrat d'achat de gré à gré d'électricité renouvelable, dont le prix n'a pas été rendu public, est de trois ans, une durée plutôt courte au regard de celles prévalant habituellement pour ce modèle (10 à 20 ans). Situé en Eure-et-Loir, le parc a bénéficié du tarif d'achat soutenu par la CSPE et doit désormais écouler sa production dans les conditions de marché. Dans les années à venir, de nombreux autres parcs éoliens « sortiront » à leur tour du tarif, entraînant probablement la multiplication de contrats PPA.



## 3 millions de compteurs Gazpar installés

Présentant les résultats de GRDF, Édouard Sauvage a réaffirmé l'objectif d'atteindre 30 % de gaz renouvelable (90 TWh) d'ici à 2030.

Pour accueillir ces volumes, il faudra investir dans les réseaux 200 millions d'euros chaque année. À 90 euros le MWh, les coûts d'injection du biométhane restent encore élevés, ceux du gaz naturel s'établissant à 25 euros, mais GRDF estime qu'ils devraient se réduire sous l'effet d'une montée en puissance et d'une fiscalité carbone avantageuse. Par ailleurs, quelque 3 millions de compteurs communicants Gazpar sont désormais installés, avec un faible taux de refus (1 %). GRDF en prévoit 11 millions d'ici 2023.



## Europe : l'objectif de 20 % d'EnR en 2020 se rapproche

Selon Eurostat, l'Union européenne se rapproche de son objectif de 20 % d'énergies renouvelables d'ici 2020, mais avec des situations très diverses au sein des États-membres. Avec d'importantes réserves hydrauliques, les pays scandinaves figurent en tête du classement, y ajoutant souvent d'autres sources « vertes », comme l'éolien (qui assure 43 % des besoins en électricité du Danemark), tandis que les Pays-Bas et le Luxembourg n'affichent que 6,6 % et 6,4 % d'énergies renouvelables dans leur mix, loin de la moyenne européenne (17,5 %) ; moyenne dont la France est proche (16,3 %), tout en restant loin de son objectif de 23 % en 2020.



## Projet de loi énergie et climat

Désormais sur le bureau de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, le projet de loi relatif à l'énergie et au climat fixe à la France l'objectif d'atteinte de la neutralité carbone en 2050, à travers huit articles. La stratégie nationale bas carbone et la programmation pluriannuelle de l'énergie seront révisées en ce sens, actant notamment du report de 2025 à 2035 de la réduction de la part du nucléaire à 50 % dans le mix électrique et d'une baisse de 40 % (au lieu de 30 %) des consommations d'origine fossile d'ici 2030. Un Haut conseil pour le climat sera créé. La fermeture des centrales à charbon est actée (2022), avec un accompagnement spécifique des personnels. La lutte contre la fraude aux CEE sera renforcée. Un autre article habilite le Gouvernement à transposer le paquet européen « énergie propre » par voie d'ordonnance.



## Indre : un poste-source 100 % « vert »

La transition énergétique s'invite aussi dans le réseau de distribution : à Paudy, dans l'Indre, Enedis et RTE ont construit le premier poste-source entièrement dédié aux énergies renouvelables. Situé en plein champ, il accueillera l'électricité produite par les parcs éoliens de la Vallée de Torfou (huit aérogénérateurs) et ceux de Paudy (cinq aérogénérateurs). Cette installation (120 MW) pourrait doubler ses capacités d'ici 2021, le département étant doté d'une des zones les plus favorables à l'éolien de la région Centre-Val de Loire.



## Le biogaz devient un marché mondial

Selon le centre international d'information sur le gaz naturel, le marché du biométhane se développe fortement, avec quelque 1 000 unités en activité fin 2018 (contre 720 en 2017), réparties dans 34 pays, dont 19 en Europe (67 % de la production mondiale). Si les États-Unis sont leaders dans l'usage du biométhane dans les transports, les pays émergents comme le Brésil, l'Inde et la Chine se fixent d'importants objectifs, à la hauteur d'un « potentiel de développement immense ».

## RéseauxÉnergie

est édité par le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France 64 bis, rue de Monceau. 75008 Paris  
Tél. 01 44 13 92 44  
Fax 01 44 13 92 49

Directeur de la publication : Serge Carbonnelle  
Réalisation : Sigeif  
Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2019  
[www.sigeif.fr](http://www.sigeif.fr)

Crédits photos :  
p. 1 : Shutterstock  
p. 2 : Shutterstock  
p. 3 : DR/Sigeif



SERVICE PUBLIC  
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ  
ET DES ÉNERGIES LOCALES  
EN ÎLE-DE-FRANCE

